# COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE

(de l’UNESCO)

**Cinquante-septième session du Conseil exécutif**UNESCO, Paris, 25-28 juin 2024

Point **4.3** de l’ordre du jour provisoire

# Projet de STRATÉGIE à L’ÉCHELLE DE LA COI SUR LA PLANIFICATION ET LA GESTION DURABLES DE L’OCÉAN (2024-2030)

|  |
| --- |
| RésuméPar sa décision A-32/4.7, l’Assemblée de la COI a pris note, à sa 32e session, de la portée et du processus d’élaboration de la stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan pour la période 2024-2030, présentée dans le document [IOC/A-32/4.7.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/32672), et a prié le Secrétariat de recueillir à cet égard les observations des États membres, des programmes et organes techniques de la COI et d’autres parties prenantes pertinentes, afin de présenter une version révisée de ce document au Conseil exécutif de la COI, à sa 57e session.Le présent document, élaboré sur la base du document IOC/A‑32/4.7.Doc(1), a ensuite été étoffé en sollicitant des contributions par le biais de la Lettre circulaire de la COI n° [2968](https://oceanexpert.org/document/33359) et dans le cadre d’une enquête, conçue et réalisée pour mieux comprendre la situation actuelle en termes de planification et de gestion durables de l’océan et recenser les besoins des parties prenantes en matière de soutien technique et scientifique. Les contributions reçues sont regroupées dans le document IOC/INF-1537 et son addendum.Deux réunions de consultation en ligne ont été organisées en mai 2024 afin de recueillir des observations complémentaires concernant le présent document auprès des États membres de la COI. La stratégie prévoit la création d’un Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan afin de guider sa mise en œuvre.La décision proposée porte la cote EC-57/4.3 dans le Document relatif aux décisions à adopter (document IOC/EC-57/AP Prov. Rev.). |

Table des matières

[**I. Introduction** 3](#_Toc170139291)

[Planification et gestion durables de l’océan au sein de la COI 5](#_Toc170139292)

[**II. Vision et objectifs** 7](#_Toc170139293)

[**III. Résultats et activités** 9](#_Toc170139294)

[**IV. Mise en œuvre** 12](#_Toc170139295)

[Mécanisme d’orientation 13](#_Toc170139296)

### I. Introduction

1. L’océan est fondamental pour l’économie mondiale et pour la santé de notre planète. Cette relation met l’accent sur le rôle impératif que doivent jouer la planification et la gestion durables de l’océan dans l’adaptation au caractère dynamique du changement climatique, tout en garantissant la vitalité des systèmes écologique, social et économique à l’avenir. La prise en compte d’approches de planification et de gestion durables de l’océan dans les processus de formulation des politiques et de prise de décisions permet non seulement de favoriser les fonctions vitales de l’océan, mais aussi de renforcer la viabilité économique future.

2. L’importance d’une approche intégrée de la gestion de l’océan est reconnue dans le cadre de plusieurs engagements internationaux, au sein de la COI ou en dehors, comme les objectifs de développement durable des Nations Unies (en particulier l’objectif 14), l’Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (Décennie de l’Océan), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Accord de Paris, le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable (le Groupe) et la Déclaration de Lisbonne adoptée à l’issue de la Conférence des Nations Unies sur les océans. À l’heure où les obligations internationales en matière de gestion de l’océan exigent un recours plus étendu à la science, la COI est bien placée pour tirer parti de son leadership et de sa position au niveau mondial afin d’aider les pays à tenir leurs engagements en les faisant bénéficier de sa formidable expertise scientifique et technique et en matière de données. Ce rôle est par ailleurs souligné dans le mandat fondamental de la COI, énoncé à l’article 2.1 de ses statuts.

«*[…] promouvoir la coopération internationale et […] coordonner les programmes de recherche, les services et le renforcement des capacités afin d’accroître les connaissances relatives à la nature et aux ressources des océans et des zones côtières et d’appliquer ces connaissances à l’amélioration de la gestion, au développement durable, à la protection du milieu marin et aux processus de prise de décisions par ses États membres.*»

3. En septembre 2021, le Service d’évaluation et d’audit de l’UNESCO a publié son évaluation du positionnement stratégique de la COI-UNESCO ([L’évaluation](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000379054.locale%3Den)). Ce document comprenait un ensemble de six recommandations et des propositions d’action. L’évaluation a souligné l’importance croissante de la COI pour la gestion durable de l’océan et le rôle central que la Commission devrait exercer.

«*Dans le cadre du Programme 2030, la COI voit son rôle encore accru. La Décennie est donc pour elle une occasion de réaffirmer sa position de chef de file mondial et sa pertinence pour les membres d’ONU-Océans, les décideurs et le monde entier s’agissant d’assurer une gestion plus durable des océans.*»

4. La stratégie à l’échelle de la COI pour la planification et la gestion durables de l’océan pour la période 2024-2030 (la stratégie) est par ailleurs conforme aux fonctions et aux objectifs de haut niveau actuels de la COI (Figure 1). Ces fonctions et ces objectifs de haut niveau sont étroitement reliés à la stratégie afin de permettre une approche globale et efficace de la planification et de la gestion durables de l’océan, étayée par les informations scientifiques les plus solides. Cette conformité garantit que la stratégie tire parti des atouts existants de la COI, tout en amplifiant son impact global et en étendant sa portée mondiale.

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectifs de haut niveau** | Un océan sain et des services écosystémiques marins durables |
|  | Des systèmes d’alerte efficaces et des mécanismes efficients de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans |
|  | La résilience face au changement climatique et la contribution à l’atténuation de ses effets |
|  | Des services fondés sur les sciences pour une économie durable des océans |
|  | L’anticipation des questions émergentes dans le domaine de l’océanographie |
| **Fonctions** | Recherche océanographique : Favoriser la recherche pour renforcer la connaissance des processus océaniques et côtiers ainsi que des effets de l’activité humaine sur ces processus |
|  | Système d’observation et gestion des données : Entretenir, renforcer et intégrer les systèmes mondiaux d’observation, de données, de prédictions et d’informations relatifs à l’océan |
|  | Alerte rapide et services : développer les systèmes d’alerte rapide, les services et les mécanismes de préparation aux risques de tsunami et autres aléas naturels liés aux océans |
|  | Évaluation et information pour l’élaboration de politiques : soutenir l’évaluation et la fourniture d’informations par le biais de l’interface entre science et politiques |
|  | Gestion et gouvernance durables : renforcer la gouvernance des océans grâce à une base de connaissances partagée et à l’amélioration de la coopération régionale |
|  | Développement des capacités : développer les capacités institutionnelles dans toutes les fonctions susmentionnées, en tant que fonction transversale |

**Figure 1**. Objectifs de haut niveau et fonctions de la COI ([Stratégie à moyen terme de la COI
 pour 2022-2029](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000381388))

5. En outre, l’une des tâches essentielles de la COI est d’aider et de permettre la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan. Les sept résultats de la Décennie de l’Océan (énoncés ci-après) montrent qu’une stratégie globale de planification et de gestion de l’océan est nécessaire pour atteindre ces objectifs.

1. Un océan propre : les sources de pollution sont identifiées, réduites ou supprimées ;

2. Un océan sain et résilient : les écosystèmes marins sont compris et gérés ;

3. Un océan productif : permet un approvisionnement alimentaire et une économie océanique durables ;

4. Un océan prévisible : la société comprend l’évolution des conditions océaniques et peut y faire face ;

5. Un océan sûr : la vie et les moyens de subsistance sont protégés des aléas liés aux océans ;

6. Un océan accessible : l’accès aux données, à l’information, aux techniques et aux innovations est ouvert et équitable ;

7. Un océan qui inspire et mobilise : la société comprend l’océan et apprécie sa valeur en lien avec le bien-être humain et le développement durable.

6. Compte tenu de ces engagements et en adéquation avec les objectifs de la COI, l’adoption de la stratégie est à la fois opportune et impérative. La stratégie continuera à défendre les valeurs fondamentales de la COI, en faisant reposer les processus de formulation des politiques et de prise de décisions sur la science et la recherche. Elle s’appuiera sur le riche héritage de la COI, qui applique déjà les principes fondamentaux de la planification et de la gestion durables de l’océan. La stratégie permettra également à la COI de contribuer de manière plus systématique au nouveau programme de la Décennie sur la planification durable de l’océan, lancé lors de l’édition 2024 de la Conférence de la Décennie de l’Océan, à Barcelone.

7. Pour ce faire, les fonctions de la stratégie resteront indissolublement liées aux programmes de la COI déjà en place et les compléteront. Il s’agit notamment des programmes et des projets tels que MSPglobal, le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) et l’Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE), ainsi que de plusieurs initiatives menées dans le cadre des programmes relatifs aux sciences océaniques et aux tsunamis. La stratégie servira de cadre d’orientation à l’action menée par la COI dans le cadre de ses différents programmes (voir le tableau 2 concernant la contribution potentielle des programmes de la COI aux objectifs stratégiques), en facilitant les observations futures, la collecte et la gestion des données, les services d’alerte rapide, les évaluations et la mise au point d’outils novateurs, de supports de connaissance et d’initiatives de renforcement des capacités adaptés aux besoins de la communauté de la planification durable de l’océan.

8. En conjuguant les connaissances scientifiques actuelles avec les pratiques de gestion, la stratégie vient combler une lacune, en veillant à transposer le travail scientifique de la COI en solutions concrètes pour la gestion durable de notre océan. La stratégie constitue donc une approche globale, dont les outils et les initiatives permettront aux États membres et aux parties prenantes de disposer des connaissances scientifiques et des ressources pratiques nécessaires pour relever avec efficacité les défis complexes de la gestion des océans.

9. La stratégie porte sur les différents facteurs interdépendants aux niveaux mondial, régional et national. En tant qu’institution de confiance dans ce domaine, la COI peut proposer une approche cohérente et coordonnée propre à aider les États membres à réaliser leurs objectifs de développement durable, à promouvoir la conservation et l’utilisation durables des ressources marines et à favoriser une gouvernance efficace de l’océan.

10. La COI, en tirant parti de ses connaissances et de son expertise avec le soutien des États membres, peut atteindre les objectifs suivants au titre de cette stratégie :

(i) intégration accrue et prise en compte systématique des approches de planification et de gestion durables de l’océan ;

(ii) meilleure gestion des observations, des données, des cadres de données[[1]](#footnote-1) et des connaissances aux fins de la gestion écosystémique et des applications sectorielles ;

(iii) meilleure coordination intersectorielle et transfrontalière ;

(iv) élargissement du développement des capacités.

### Planification et gestion durables de l’océan au sein de la COI

11. L’économie océanique, de nature complexe, met en jeu différents utilisateurs se livrant à des activités diverses, ce qui peut souvent susciter des conflits parmi eux ou avec le milieu naturel. Une économie océanique durable est instaurée lorsque ces activités économiques sont intégrées à la gestion durable des écosystèmes océaniques, en se conformant à leur capacité à long terme à soutenir ces activités tout en améliorant la résilience, la santé et le bien-être[[2]](#footnote-2). Pour gouverner et gérer efficacement cette complexité, il est nécessaire d’adopter une approche intégrée, transfrontalière et intersectorielle qui tienne compte de l’interdépendance des différents usages de l’océan et de leur impact sur le bon fonctionnement et la santé de l’océan.

12. La planification et la gestion durables de l’océan constituent une approche stratégique visant à garantir la santé et la productivité à long terme des milieux marins tout en encourageant la croissance économique, les avantages sociaux et la résilience climatique. Il s’agit d’intégrer et de faire progresser les travaux de la COI dans différents cadres et à différentes échelles, comme le Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM), la planification de l’espace marin (PEM), la planification et la gestion durables de l’océan (SOP) et les grands écosystèmes marins (LME). Cet équilibre suppose une planification et une gestion solides, étayées par des observations océaniques, des produits de données spécialisés, des évaluations scientifiques et un suivi de la santé de l’écosystème et du développement économique. Les approches de gestion des océans fondées sur les connaissances, telles que la planification de l’espace marin, la gestion des zones côtières, les zones marines protégées et la gestion des grands écosystèmes marins, jouent un rôle essentiel dans la définition des objectifs, des plans opérationnels, de limites sûres et de principes directeurs pour les activités océaniques, tout en réduisant les conflits opposant les multiples utilisations de l’espace océanique.

13. L’action de la COI a exercé une influence évidente dans la transmission de connaissances adaptées en vue d’élaborer des cadres d’orientation et d’obtenir des résultats durables. Au cours des 30 dernières années, la COI a accompli des progrès considérables en matière de planification et de gestion durables de l’océan, un pan essentiel de sa mission en faveur de « *L’océan dont nous avons besoin pour l’avenir que nous voulons* ». En 2009, la COI a notamment élaboré les premières directives internationales sur la planification de l’espace marin, qui intègrent des composantes spatiales, des approches axées sur les écosystèmes et des processus participatifs dans les politiques marines. Ces directives ont joué un rôle décisif dans l’adoption mondiale de plans d’aménagement de l’espace marin, et l’on comptait 126 pays/territoires participant à des initiatives de planification de l’espace marin à la fin de 2023[[3]](#footnote-3).

14. Une stratégie globale sur la planification et la gestion durables de l’océan offrira un cadre unificateur qui assurera la coordination des progrès des programmes et projets existants de la COI, en s’appuyant sur la [Stratégie de gestion intégrée des zones côtières (ICAM)](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000226862) de la COI approuvée par les États membres en 2015. La stratégie renforce les capacités collectives permettant de répondre aux nouvelles préoccupations relatives aux océans à l’aide d’outils de gestion écosystémiques, favorise l’adaptation au changement climatique et la résilience face aux risques océaniques, et accroît les connaissances étayant les mesures de gestion des écosystèmes côtiers et marins. Les efforts déployés actuellement par la COI dans le domaine de la recherche et des connaissances océaniques contribuent à la stratégie en établissant un socle de connaissances qui permet de prendre des décisions éclairées en matière de gestion des océans, en s’appuyant sur les initiatives de la COI en matière de science des écosystèmes, notamment les multiples facteurs de stress océaniques, et les produits d’évaluation intégrée. En outre, en tirant parti des atouts avérés de la COI à travers des initiatives telles que le Système d’informations sur la biodiversité de l’océan (OBIS) et le Système de données et d’information océanographiques (ODIS), la stratégie vise à améliorer l’accessibilité, la qualité et la disponibilité des données, en mettant l’accent sur la modélisation et l’identification de produits de prévision océanique pertinents, afin de fournir aux décideurs et aux parties prenantes des informations exhaustives et fiables. En définitive, cette approche unifiée vise à améliorer la collaboration entre les parties prenantes, à faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes et à promouvoir des pratiques ou des méthodologies concertées, en renforçant l’engagement de la COI en faveur de la résilience côtière, les outils d’aide à la décision et les solutions fondées sur des données.

15. La stratégie pour la planification et la gestion durables de l’océan permettra à la COI d’étendre son influence au-delà des programmes et projets existants, en dépassant les limites des efforts en cours pour contribuer de manière significative aux débats plus vastes sur l’économie des océans. Cet élargissement stratégique vise à renforcer l’influence sur les politiques, à mobiliser davantage les acteurs économiques et politiques, à faciliter la planification transfrontalière et intersectorielle et à accentuer les efforts en cours pour harmoniser les données détenues par diverses institutions, pays et partenaires dans un cadre unifié à l’appui des différentes approches relatives à la planification et à la gestion durables des océans. En s’inscrivant dans les cadres existants et en les appuyant, qu’il s’agisse des plans de gestion durable de l’océan, des feuilles de route sur l’économie océanique durable, du calcul national de la valeur des océans ou des évaluations du capital naturel, la stratégie vise à renforcer la pertinence de la COI et à susciter des changements positifs à l’échelle mondiale.

16. En outre, la stratégie met à profit l’expertise et les éclairages régionaux des quatre sous‑commissions de la COI (IOCARIBE, IOCAFRICA, WESTPAC et IOCINDIO), qui jouent un rôle déterminant dans le recensement des besoins locaux en matière de planification et de gestion de l’océan et des particularités régionales. La stratégie peut ainsi répondre de manière souple et adaptée, en veillant à ce que les caractéristiques et les difficultés régionales soient prises en compte efficacement et que la mise en œuvre de la planification et de la gestion durables de l’océan soit adaptée selon les contextes propres aux différentes régions. Enfin, la COI pourra mettre à profit l’expertise de l’UNESCO dans d’autres domaines (par exemple, la préservation de la biodiversité, les systèmes de savoirs locaux et autochtones, l’hydrologie, etc.) pour mettre en œuvre sa stratégie et offrir une approche interdisciplinaire unique de la gestion des océans au sein des Nations Unies[[4]](#footnote-4).

17. L’application de la stratégie peut permettre aux États membres de bénéficier de conseils et d’une assistance technique de façon à harmoniser leurs politiques nationales avec les cadres mondiaux et régionaux et les bonnes pratiques mondiales. Cette approche collaborative favorise le développement des capacités et l’échange de connaissances, ce qui permet au bout du compte d’améliorer la mise en œuvre des pratiques de planification et de gestion durables de l’océan.

18. La COI, forte de son mandat unique – promouvoir la coopération internationale en matière d’océanographie, d’observation et de développement des capacités – est la mieux à même de réaliser les objectifs au titre de cette stratégie. Les connaissances spécialisées de la Commission permettent d’offrir une assistance technique déterminante et des orientations scientifiques fondées sur des éléments factuels aux fins de l’élaboration de politiques marines axées sur la planification et la gestion durables de l’océan. Cela facilite en retour une prise en compte harmonieuse des principes scientifiques et des bonnes pratiques dans les processus décisionnels.

### II. Vision et objectifs

19. La vision de la stratégie de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan consiste à élaborer :

« *Un cadre global pour la fourniture de connaissances et de capacités pour répondre aux besoins des États membres de la COI en matière de planification et de gestion durables de l’océan*. »

20. La stratégie énonce des principes pour mettre en œuvre des pratiques efficaces de planification et de gestion de l’écosystème océanique, ainsi que les cadres correspondants, afin de garantir une prise de décisions éclairée. Elle oriente l’ensemble des programmes et des projets de la COI de manière coordonnée et sur la base de pratiques convenues afin de permettre la gestion intégrée de l’océan ainsi que la planification et la prise de décisions à cet égard. Elle est alignée sur la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 et ses fonctions correspondantes. En outre, la stratégie prend en considération les plans stratégiques et les résultats des programmes existants, notamment la Stratégie de la COI pour l’ICAM (2015), le Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l’information océanographiques (2023-2029), la Stratégie à l’horizon 2030 pour le Système mondial d’observation de l’océan et la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030). Cet alignement souligne l’objectif primordial de la COI, tel qu’énoncé à l’article 2 des statuts susmentionnés.

21. Les objectifs stratégiques de la stratégie sur la planification et la gestion durables de l’océan sont les suivants :

**(i) Intégration accrue et prise en compte systématique des approches de planification et de gestion durables de l’océan**

Élaborer une vision commune d’un cadre cohérent de planification et de gestion de l’océan à plusieurs échelles, fondé sur les meilleures données scientifiques disponibles, adaptable aux différents contextes et priorités, et intégrant les concepts, outils, meilleures pratiques et programmes existants, tels que la gestion intégrée des zones côtières et la planification de l’espace marin, à adapter en fonction du contexte de chaque pays.

**(ii) Meilleure gestion des observations, des données, des cadres de données
et des connaissances aux fins de la gestion écosystémique et des applications sectorielles**

 Améliorer la qualité, l’accessibilité et la facilité d’utilisation des données en adhérant aux pratiques ou méthodologies convenues, telles que la politique et les conditions d’utilisation des données de la COI (2023) et les principes FAIR[[5]](#footnote-5). Fournir un accès personnalisé aux données à divers utilisateurs grâce à des outils de soutien, tels que le Système de données et d’information océanographiques (ODIS), et encourager la prise de décisions fondée sur des données probantes dans le cadre de la gestion écosystémique et des applications sectorielles.

**(iii) Meilleure coordination intersectorielle et transfrontalière**

 Faciliter une intégration intersectorielle[[6]](#footnote-6) et une collaboration transfrontalière[[7]](#footnote-7) plus solides en matière de planification de l’océan, en encourageant la coopération et le dialogue entre les différents secteurs et acteurs œuvrant dans le domaine de la gouvernance de l’océan. Soutenir en outre l’élaboration de lignes directrices et de cadres permettant d’intégrer les divers intérêts et priorités des secteurs et des parties prenantes, afin de garantir une approche équilibrée de la planification et de la gestion durables de l’océan tout en favorisant la coopération.

**(iv) Élargissement du développement des capacités**

Développer les capacités des parties prenantes au moyen de programmes de formation complets, d’ateliers, de matériels d’information et de formations continues, adaptés aux besoins des différents utilisateurs et largement diffusés par l’intermédiaire de plates‑formes telles que Ocean CD-Hub. Mettre en place des plates-formes d’échange de connaissances afin de diffuser efficacement les meilleures pratiques et les innovations, afin de promouvoir une communauté de pratique mondiale qui permette d’améliorer et d’adapter en permanence les stratégies de gestion de l’océan. Associer en outre les jeunes spécialistes de l’océan afin de favoriser l’apprentissage pratique et le leadership en matière de gouvernance de l’océan et de sciences océaniques.

### III. Résultats et activités

22. Pour atteindre efficacement les objectifs stratégiques énoncés dans la Stratégie sur la planification et la gestion durables de l’océan (2024-2030), des résultats spécifiques ont été identifiés, chacun appuyé par des activités clés (non exhaustives) conçues pour servir d’actions concrètes vers de véritables progrès. Tirant parti des atouts de la COI, les résultats et les activités sont étroitement liés aux programmes et projets existants et seront stratégiquement alignés pour contribuer à la planification et à la gestion durables de l’océan en veillant à ce que les efforts ne soient pas isolés et fassent partie d’une action cohérente et intégrée. Les exemples suivants illustrent les éléments essentiels pour atteindre ces objectifs stratégiques, représentant un sous‑ensemble d’un éventail d’initiatives plus large. Le tableau 1 contient la liste complète des activités nécessaires pour atteindre ces résultats.

*1. Renforcement des approches stratégiques en matière de planification et de gestion de l’océan à l’aide d’outils et de données fondés sur la science*

La stratégie vise à soutenir les politiques marines en tirant parti de la vaste expertise scientifique des domaines de programme de la COI, ainsi qu’à faciliter l’échange de connaissances et d’expériences entre les nations. La définition stratégique des priorités en matière de travaux de recherche scientifique nécessaires à la planification et à la gestion durables de l’océan se poursuivra. La stratégie mettra l’accent sur l’élaboration d’orientations et de normes mondiales pour la planification et la gestion de l’océan, en s’appuyant sur les connaissances et les données issues de ces programmes, mais aussi sur les nouvelles découvertes scientifiques qui doivent être prises en compte dans l’élaboration des politiques, les processus et les outils de gestion de l’océan. La stratégie soutient également la création collaborative d’outils qui intègrent de manière transparente les résultats et les recommandations scientifiques dans les processus de planification. Cela permet de s’assurer que la gestion des ressources et des écosystèmes océaniques s’appuie sur un processus de prise de décisions fondée sur des données probantes. Il s’agira de documenter les avantages environnementaux et socioéconomiques que les pays peuvent tirer de la planification et de la gestion durables de l’océan.

|  |
| --- |
| **Activité : Élaboration de lignes directrices et assistance en matière de planification**Pour atteindre ce résultat, des lignes directrices et des pratiques en matière de planification et de gestion de l’océan commenceront à être créées. Un soutien technique et une assistance en matière de planification seront fournis pour aider les États membres à intégrer ces normes dans leurs cadres de gouvernance. Cette initiative vise à intégrer les pratiques de planification et de gestion durables de l’océan à tous les niveaux de gouvernance, en jetant des bases solides pour l’élaboration de politiques et en favorisant une approche unifiée de l’utilisation et de la conservation durables de l’océan. |

*2. Amélioration de l’observation océanique et du partage des données pour faciliter
les processus de planification et d’élaboration des politiques*

La stratégie visera à améliorer la disponibilité et l’accessibilité des données scientifiques et des données issues des observations océaniques pertinentes et nécessaires en facilitant l’échange et la coordination entre les communautés chargées des données et de la gestion de l’océan, y compris avec le secteur privé. L’exploitation de l’infrastructure de données collectives mise en place par les programmes de la COI, tels que le Système de données et d’information océanographiques (ODIS), vise à fournir des données complètes et en temps réel sur les aspects océanographiques, écologiques, socioculturels et économiques. La stratégie s’efforcera de remédier aux lacunes et aux besoins en matière d’observations, en préconisant des systèmes de données fédérés et distribués, des initiatives en matière de données ouvertes et la normalisation des variables d’observation de l’océan, afin de garantir que les données sont adaptées à l’usage qui en est fait et qu’elles permettent de prendre des décisions éclairées.

|  |
| --- |
| **Activité : Observation, collecte et gestion de données**Pierre angulaire de la stratégie, cette activité se caractérise par l’amélioration tactique des pratiques d’observation, de collecte de données et de gestion grâce à l’intégration d’outils et de technologies innovants. Il s’agit notamment de s’engager à affiner les méthodes de collecte de données et à développer des systèmes permettant un partage solide des données. Des initiatives de formation spécifiques seront mises en œuvre afin de doter les décideurs et les parties prenantes des compétences nécessaires pour utiliser efficacement ces outils à des fins de suivi, d’évaluation et de prise de décisions éclairée, à l’appui de la gestion durable de l’océan.  |

*3 . Amélioration de la collaboration intersectorielle et transfrontalière*

Reconnaissant la nature interdépendante des défis liés à l’océan, la stratégie encourage les approches inclusives de la collaboration et de la coordination intersectorielles et transfrontalières. S’appuyant sur les fondements collaboratifs des programmes et initiatives de la COI existants, tels que la Décennie de l’Océan, elle favorise les partenariats avec divers détenteurs de droits et parties prenantes, notamment dans des secteurs tels que l’énergie, le tourisme, le transport maritime et la pêche. La stratégie facilite le dialogue et la planification intégrée pour aider à identifier des synergies, des compromis et des solutions avantageuses pour tous en faveur de la gestion durable de l’océan.

|  |
| --- |
| **Activité : Collaboration et engagement des parties prenantes**Pour atteindre ce résultat, il conviendra de mettre en place un cadre de collaboration solide, associant divers groupes, y compris les populations autochtones et les communautés locales, au processus de planification de l’océan. Les réseaux seront renforcés et les stratégies de communication améliorées afin de favoriser la collaboration internationale et l’engagement des différentes parties prenantes. Des orientations pour la mise en place de plates-formes de dialogue inclusif et de partage des meilleures pratiques en matière de co‑gestion seront élaborées afin d’intégrer les savoirs locaux et autochtones, de promouvoir une approche de la gouvernance de l’océan qui tienne compte des spécificités culturelles, et d’enrichir la collaboration intersectorielle et transfrontalière.  |

*4. Amélioration des connaissances/capacités des parties prenantes*

La stratégie vise à intensifier les efforts de développement des capacités dans tous les aspects de la planification et de la gestion durables de l’océan, en s’alignant étroitement sur la Stratégie globale de la COI pour le développement des capacités. La stratégie s’appuiera sur les efforts existants des programmes et initiatives de la COI et les complètera, en se concentrant sur les actions nécessaires pour atteindre les six résultats clés de la Stratégie pour le développement des capacités. Ces priorités comprennent le développement des ressources humaines, l’amélioration de l’accès aux infrastructures physiques, le renforcement des mécanismes mondiaux et régionaux, la promotion de l’élaboration de politiques en matière de recherche océanographique, l’accroissement de la visibilité et de la sensibilisation, et le renforcement de la mobilisation durable des ressources. Il s’agit de doter les décideurs, les responsables politiques, les détenteurs de droits et les parties prenantes des compétences et des connaissances nécessaires pour une gestion écosystémique et une planification par zone efficaces.

|  |
| --- |
| **Activité : Développement des capacités**Pour atteindre ce résultat, un programme ciblé de développement des capacités sera mis en œuvre dans le cadre de la stratégie, qui comprendra des ateliers et des séminaires adaptés aux besoins des utilisateurs, y compris une formation au contrôle de la qualité et à l’analyse des données, avec l’appui de programmes tels que Ocean CD-Hub et l’Académie mondiale OceanTeacher. Un soutien supplémentaire consiste à intégrer la planification de l’océan dans les plans nationaux de développement et à faciliter la mise en place de plates-formes d’échange de connaissances. Cette approche garantit l’alignement des politiques nationales sur les meilleures pratiques internationales, ce qui permet de prendre des décisions éclairées et de mettre en œuvre les politiques avec succès. Les activités de développement des capacités seront étroitement coordonnées avec le Centre de coordination du développement des capacités dans le cadre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités, afin d’identifier les besoins des États membres et des utilisateurs en matière d’appui au développement des capacités dans le domaine de la planification et de la gestion durables de l’océan.  |

*5. Intégration de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets, de la résilience des zones côtières et de la conservation de la biodiversité dans les processus de planification de l’océan*

Face à la nécessité urgente de lutter contre les effets du changement climatique et la perte de biodiversité marine, la stratégie propose des initiatives visant à intégrer l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets, ainsi que les aspects liés à la conservation et à la restauration des écosystèmes, dans la planification de l’océan. Il s’agira d’œuvrer en coordination avec les initiatives de la COI relatives au climat, à la biodiversité et aux aléas côtiers afin d’élaborer des outils et des lignes directrices qui identifient et intègrent des mesures de résilience, de produire des connaissances scientifiques sur le rôle des écosystèmes océaniques dans les questions climatiques, telles que celles liées aux habitats de carbone bleu et aux écosystèmes qui fournissent des services connexes. En intégrant les travaux et les projections climatologiques dans les processus de planification, la stratégie vise à donner aux pays les moyens de gérer efficacement les risques et les vulnérabilités liés au climat et aux aléas côtiers.

|  |
| --- |
| **Activité : Élaboration de lignes directrices et assistance en matière de planification**Pour atteindre ce résultat, la stratégie prévoit explicitement l’élaboration et la diffusion de lignes directrices spécialisées ainsi qu’une assistance en matière de planification. Ces outils et cadres, conçus pour prendre en compte les mesures de résilience climatique et côtière, apportent un soutien technique aux États membres en les aidant à intégrer ces mesures dans leurs cadres de gouvernance de l’océan. Cette initiative vise à renforcer la capacité des gouvernements à mettre en œuvre des stratégies efficaces de gestion des aléas climatiques et côtiers, à promouvoir des pratiques adaptables à l’évolution des conditions climatiques et à veiller à ce que la planification de l’océan soit résiliente et réponde aux changements environnementaux. |

### IV. Mise en œuvre

23. La mise en œuvre de la Stratégie de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan (2024-2030) sera conçue et mise en œuvre conjointement par les différents programmes de la COI, en étroite collaboration avec les États membres de la COI. Cette stratégie englobant de nombreux aspects de la planification et de la gestion de l’océan, il sera essentiel qu’à la fois les États membres et les programmes de la COI apportent en permanence des contributions et rendent compte régulièrement des progrès accomplis.

24. Les partenariats de collaboration sont essentiels pour réaliser les objectifs de la stratégie. Le vaste réseau d’experts de la COI et son engagement en faveur de la coopération mondiale et régionale offrent aux États membres un soutien précieux en faveur du développement des capacités dans divers aspects de la planification et de la gestion de l’océan. La mise en œuvre de la stratégie comportera les éléments suivants :

(i) **Action à l’échelle régionale**. La création d’organes subsidiaires régionaux, tels que l’IOCARIBE, l’IOCAFRICA, la WESTPAC et l’IOCINDIO, a permis pendant plusieurs dizaines d’années de faciliter la coopération régionale et le partage des connaissances au sein de la COI-UNESCO. Ces organes ont pour principale mission de favoriser la coopération à l’échelle régionale pour traiter les questions relatives à l’océan communes aux États membres de chaque région, conformément aux programmes mondiaux. Bien qu’à différents niveaux de mise en œuvre, les organes subsidiaires régionaux de la COI élaborent déjà des activités collaboratives de planification de l’espace marin dans le cadre de projets pilotes et de collaborations au niveau régional dans ce domaine, qui rassemblent les pays et les parties prenantes d’une région pour relever des défis communs, échanger des expériences et mettre au point des approches transfrontalières coordonnées, cruciales pour la survie des écosystèmes océaniques et des communautés côtières. Étant donné que la stratégie sera mise en œuvre aux niveaux régional et national, la participation de l’ensemble des organes subsidiaires régionaux et des autres groupements régionaux œuvrant dans le domaine de l’océan (tels que les alliances régionales du Système mondial d’observation de l’océan, les conventions relatives aux mers régionales et les grands écosystèmes marins) en dehors de la COI sera nécessaire pour définir des priorités et des mesures réalisables et adaptées à chaque région, ce qui permettra aux régions d’être autonomes et réactives pour gérer le programme en fonction des besoins contextuels locaux.

(ii) **Programmes de la COI**. La stratégie vise à fournir une orientation globale aux programmes et projets de la COI, afin d’assurer un alignement cohérent des efforts de gestion et de planification de l’océan et des zones côtières. En s’appuyant sur les initiatives existantes, la coordination sera renforcée pour assurer la cohérence entre les projets en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de la stratégie. Il faudra ainsi faire appel aux conseils d’experts issus de collaborations établies telles que le Groupe mixte d’experts chargé d’étudier les aspects scientifiques de la protection de l’environnement marin (GESAMP). Des efforts seront également déployés pour garantir l’accessibilité des ressources et des données de tous les programmes et projets par l’intermédiaire de plates‑formes en accès libre telles que le Portail d’initiation à l’océan, le Système de données et d’information océanographiques (ODIS), le Système d’informations sur la biodiversité de l’océan (OBIS) et d’autres. En outre, la stratégie favorisera la collaboration et le développement des capacités par le biais d’initiatives telles que l’Académie mondiale OceanTeacher, l’Ocean CD-Hub ou le réseau des jeunes spécialistes de l’océan.

 En outre, la stratégie renforcera les collaborations existantes, telles que les actions conjointes entre la COI et le Programme marin du patrimoine mondial de l’UNESCO, afin d’assurer la protection des sites marins du patrimoine mondial dans le cadre de plans de gestion pertinents, ainsi qu’avec le réseau de réserves de biosphère marines et côtières de l’UNESCO. Par ailleurs, l’initiative MSPglobal jouera un rôle clé compte tenu des lignes directrices et des bonnes pratiques établies pour la planification de l’espace marin, qui constituent des outils et des ressources précieux pour les décideurs. Ces ressources aident à élaborer des processus de planification de l’espace marin inclusifs et adaptables, englobant les facteurs écologiques, sociaux et économiques dans la prise de décisions. Sur la base de cette expertise existante, la stratégie étendra et adaptera ces ressources afin d’englober le champ plus large de la planification et de la gestion de l’océan.

(iii) **Collaboration avec des entités au sein et en dehors du système des Nations Unies**. En s’appuyant sur les partenariats existants, la stratégie visera à accroître la collaboration avec divers organismes et programmes des Nations Unies et d’autres organisations. Ces entités comprennent, par exemple, le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), l’Organisation météorologique mondiale (OMM), la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), la Commission européenne et la Coalition Action Océan 2030.

(iv) **Collaboration avec des acteurs extérieurs**. La collaboration avec les organisations intergouvernementales (OIG) et les organisations non gouvernementales (ONG) apportera une expertise en matière de plaidoyer, de mobilisation de la population et de savoirs locaux et autochtones pour une planification de l’océan plus inclusive et socialement équitable. Dans le même temps, la collaboration d’établissements universitaires favorisera le progrès scientifique, encouragera la prise de décisions fondée sur des données probantes et assurera la formation des futurs professionnels de la planification de l’océan. En outre, les partenariats avec le secteur privé permettront de mobiliser des ressources, de l’innovation et de l’expertise dans ce domaine en vue d’améliorer l’efficacité des initiatives de planification de l’océan et de garantir leur conformité, ce qui est essentiel à leur plein succès. En outre, la collaboration avec les différents canaux de communication contribuera à sensibiliser le public, à promouvoir sa participation et à lui faire comprendre l’importance de la planification et de la gestion durables de l’océan. Ces partenariats catalyseront la recherche, l’innovation et l’échange de connaissances, ce qui permettra de mettre au point des outils et des méthodes de pointe pour une mise en œuvre efficace de la planification de l’océan.

(v) **Décennie de l’Océan**. Une tâche importante de la COI consiste à appuyer et à faciliter la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (Décennie de l’Océan). Le nouveau programme de la Décennie sur la planification durable de l’océan, lancé lors de la Conférence 2024 de la Décennie de l’Océan à Barcelone, complète la stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan (2024-2030) en fournissant un outil permettant de soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de planification et de gestion durables de l’océan. Les activités du programme, conçues et mises en œuvre conjointement, garantiront que les projets comblent les lacunes critiques des États membres en matière de recherche, de connaissances et de développement des capacités. En outre, l’approche itérative du programme permet d’adapter et d’affiner les priorités pour répondre aux nouveaux défis. Ces synergies sont essentielles pour atteindre les objectifs de la stratégie à l’échelle de la COI, en favorisant des pratiques de gestion intégrée, adaptative et résiliente de l’océan qui renforcent la coopération mondiale et régionale et contribuent à la durabilité et à l’équité à long terme des économies océaniques.

Mécanisme d’orientation

25. Un groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan sera créé pour guider la mise en œuvre efficace de cette stratégie. Ce groupe sera chargé de suivre et d’orienter les activités liées à la planification et à la gestion de l’océan dans le cadre de tous les programmes de la COI, tout en entreprenant de nouvelles activités à la demande des organes directeurs de la COI. Il jouera également un rôle essentiel dans l’élaboration et l’exécution de la stratégie. Un plan de mise en œuvre sera élaboré et régulièrement mis à jour pour s’aligner sur l’évolution des outils et des cadres scientifiques internationaux.

26. Dans un souci d’efficacité, le groupe de travail sera composé d’une équipe représentative qui pourra s’adjoindre des compétences supplémentaires lorsque cela sera nécessaire et utile. Parmi les membres figureront des représentants des organes subsidiaires régionaux de la COI, ainsi que des représentants désignés par les organes directeurs de chaque programme de la COI (le cas échéant), ainsi que des experts nommés par les États membres de la COI en réponse à un appel par lettre circulaire. Sous réserve de discussions ultérieures, des co‑présidents désignés seront élus à tour de rôle.

27. Le groupe de travail se réunira deux fois par an tout d’abord pour guider l’élaboration d’une stratégie de mise en œuvre et pour suivre et actualiser la mise en œuvre de la stratégie, en abordant des questions spécifiques liées au programme concernant la planification et la gestion durables de l’océan, ainsi que des questions émergentes. Les États membres recevront des mises à jour pour commentaires une fois par exercice biennal pendant toute la durée de la stratégie, en fonction du calendrier des sessions de l’Assemblée, dans le cadre d’un point permanent de l’ordre du jour. En outre, le groupe de travail fournira des orientations à intégrer dans les processus d’élaboration des stratégies à moyen terme de l’UNESCO et de la COI qui seront lancés en 2027. Ces réunions permettront de superviser et d’affiner en permanence la stratégie, ce qui favorisera son efficacité et son adaptabilité à l’évolution des défis et des opportunités.

**Tableau 1.** *Activités alignées sur la progression des objectifs stratégiques*

| **Activités** | **Initiatives de la COI** | **Exemples** |
| --- | --- | --- |
| **Développement des capacités** | Académie mondiale OceanTeacher, Ocean CD-Hub, OceanExpert, Portail d’initiation à l’océan, réseau des jeunes spécialistes de l’océan | Organiser des ateliers pour partager l’expertise entre les États membres et les communautés de pratique. |
| Organiser des programmes de développement des capacités, notamment des cours de formation sur la planification et la gestion de l’océan. |
| Former les responsables de la collecte des données et les gestionnaires de données à tous les aspects de la collecte et de la gestion des données. |
| Fournir une formation sur l’extraction de connaissances à partir de données. |
| Fournir un soutien technique aux États membres qui souhaitent intégrer la planification de l’océan dans leurs plans nationaux et régionaux de développement. |
| Offrir des plates-formes d’échange de connaissances sur l’alignement des politiques nationales sur les bonnes pratiques ou méthodologies convenues et sur les processus d’évaluation mondiale existants dans le domaine de la gestion de l’océan. |
| **Collaboration et communication** | Organes subsidiaires régionaux, Groupe mixte d’experts chargé d’étudier les aspects scientifiques de la protection de l’environnement marin, OceanOPS | Fournir un soutien ciblé et adapté au contexte en mettant des connaissances et une expertise spécialisées à la disposition des décideurs et des gestionnaires.  |
| Promouvoir l’échange d’expériences et d’enseignements tirés de projets pilotes en matière de planification et de gestion durables de l’océan entre les États membres. |
| Convoquer des groupes de travail ou des comités intersectoriels et transfrontaliers afin d’aborder les défis et les opportunités communs. |
| Organiser des projets et des initiatives conjoints qui favorisent la planification et la gestion durables de l’océan dans tous les secteurs. |
| Fournir aux États membres un soutien en matière de communication et élaborer des stratégies de communication. |
| Mettre en place des mécanismes (ou promouvoir les mécanismes existants) pour encourager la participation des populations autochtones et des communautés locales aux processus de prise de décisions. |
| Mettre en place des mécanismes de coordination et de communication intersectorielles et transfrontalières permanentes. |
| Mettre en place des plates-formes et des cadres d’engagement multipartites. |
| Tirer parti des réseaux, des capacités techniques et de l’expertise dans l’interface sciences océaniques-politiques-société, ainsi que dans le domaine de la planification de l’espace marin. |
| Promouvoir le dialogue et l’échange de bonnes pratiques entre les États membres sur l’adoption et la mise en œuvre de lignes directrices et de normes mondiales en matière de planification et de gestion de l’océan. |
| Promouvoir l’harmonisation des approches existantes, telles que les plans pour un océan durable, les feuilles de route sur l’économie océanique et les comptes nationaux relatifs à l’océan, par des campagnes de communication et des efforts de plaidoyer. |
| **Observation, collecte et gestion de données** | Système mondial d’observation de l’océan, CoastPredict, Groupe sur les données du secteur privé de la Décennie de l’Océan, Système mondial d’observation du climat, Réseau mondial d’observation de l’acidification des océans, Échange international des données et de l’information océanographiques, Système d’informations sur la biodiversité de l’océan, Système de données et d’information océanographiques de la COI | Encourager les États membres à soutenir l’élaboration de plans de mise en œuvre pour l’observation de l’océan en vue d’appliquer la stratégie. |
| Encourager les États membres à adopter des méthodes et des technologies avancées de collecte de données qui améliorent la précision, l’efficacité et la portée de la collecte de données environnementales, sociales et économiques. |
| Faciliter l’échange de bonnes pratiques et de méthodologies pour la mise en place de systèmes de données et de connaissances relatives à l’océan entre les États membres. |
| Promouvoir les initiatives en matière de données ouvertes et la normalisation des variables océaniques essentielles dans les programmes existants. |
| Défendre et promouvoir les méthodes, lignes directrices et manuels recommandés pour la collecte de données relatives à l’océan. |
| Axer la recherche et la collecte et la gestion des données connexes sur les lacunes spécifiques en matière de connaissances, telles que la dynamique des écosystèmes, l’évaluation des menaces et la comptabilisation du capital naturel. |
| Encourager la recherche transdisciplinaire et la collecte et la gestion de données connexes, afin de favoriser des solutions innovantes et une compréhension globale de la gestion de l’océan. |
| Mettre au point et utiliser des techniques avancées de modélisation et de prévision à l’appui de la prise de décisions en matière de gestion de l’océan. |
| **Soutien financier et plaidoyer** | Décennie de l’Océan,MSPglobal | Coordonner les discussions et les séances de partage des connaissances sur les stratégies visant à obtenir des financements pour certains aspects de la planification et de la gestion durables de l’océan. |
| Mettre en place un mécanisme permettant de mettre en relation les initiatives de planification et de gestion de l’océan avec des donateurs philanthropiques potentiels, afin de renforcer les possibilités de financement et la mobilisation des ressources. |
| **Élaboration de lignes directrices et assistance en matière de planification** | MSPglobal,Projet international de coordination des données sur le carbone océanique,programmes de sciences océaniques | Élaborer des outils et des lignes directrices pour intégrer la résilience climatique et les mesures de conservation dans la planification de l’océan. |
| Élaborer et publier régulièrement des rapports et des évaluations sur les bonnes pratiques et les orientations en matière de planification et de gestion durables de l’océan. |
| Faciliter l’élaboration de lignes directrices et de normes mondiales pour la planification et la gestion de l’océan. |
| Aider les États membres à faciliter l’intégration des principes de planification et de gestion de l’océan de manière efficace. |
| Aider les États membres à élaborer conjointement des feuilles de route complètes pour guider le développement et la mise en œuvre d’approches liées à la planification et à la gestion durables de l’océan. |
|  |  | Identifier les nouveaux éléments de preuve scientifiques à intégrer dans les processus/outils de planification durable de l’océan. |

**Tableau 2.** *Contribution potentielle des programmes de la COI aux objectifs stratégiques
(Lorsqu’une contribution ou une synergie existe, la cellule est surlignée en vert.)*

| **Programmes de la COI** | **Objectifs stratégiques** |
| --- | --- |
| Intégration accrue et prise en compte systématique des approches de planification et de gestion durables de l’océan | Meilleure gestion des observations, des données, des cadres de données et des connaissances aux fins de la gestion écosystémique et des applications sectorielles | Meilleure coordination intersectorielle et transfrontalière | Élargissement du développement des capacités |
| Système mondial d’observation de l’océan (GOOS)  |  |  |  |  |
| Données et information – Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE)  |  |  |  |  |
| Système d’informations sur la biodiversité de l’océan (OBIS)  |  |  |  |  |
| Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) / projet « Seabed 2030 »  |  |  |  |  |
| Centre conjoint OMM-COI de soutien aux programmes d’observation in situ dans les domaines de l’océanographie et de la météorologie maritime (OceanOPS)  |  |  |  |  |
| Système mondial d’observation du niveau de la mer (GLOSS)  |  |  |  |  |
| Programme sur les efflorescences algales nuisibles et travaux connexes sur les nutriments, l’eutrophisation côtière et la désoxygénation |  |  |  |  |
| Programme mondial d’alerte rapide aux tsunamis et d’atténuation de leurs effets  |  |  |  |  |
| Programme Tsunami Ready  |  |  |  |  |
| Rapport sur l’état de l’océan  |  |  |  |  |
| Rapport mondial sur les sciences océaniques  |  |  |  |  |
| Contribution à l’Évaluation mondiale de l’océan  |  |  |  |  |
| Évaluation des cibles de l’ODD 14 |  |  |  |  |
| Évaluations du GESAMP  |  |  |  |  |
| Programme mondial conjoint COI-DG MARE sur la planification de l’espace marin (MSPglobal) |  |  |  |  |
| Projets internationaux du FEM relatifs à l’eau : produits LEARN  |  |  |  |  |
| Académie mondiale OceanTeacher et autres services/plates-formes de la COI pour le développement des capacités (par ex., Ocean CD-Hub, etc.)  |  |  |  |  |
| Programme d’initiation à l’océan |  |  |  |  |
| Centres de catégorie 2 de l’UNESCO |  |  |  |  |
| Réseau des jeunes spécialistes de l’océan  |  |  |  |  |

1. Un « cadre de données » désigne une approche organisée de la gestion et du traitement des données tout au long de leur cycle de vie, qui comprend la collecte, le stockage, le traitement, l’analyse et la diffusion des données. [↑](#footnote-ref-1)
2. Réseau des économistes des Nations Unies, *New Economics for Sustainable Development: Sustainable Ocean Economy* (2023). [↑](#footnote-ref-2)
3. COI-UNESCO, deuxième édition du Rapport de la COI sur l’état de l’océan (2024). [↑](#footnote-ref-3)
4. La stratégie sera mise en œuvre conformément au droit international, notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). [↑](#footnote-ref-4)
5. FAIR : Facilement trouvable, Accessible, Interopérable et Réutilisable. Wilkinson, M., Dumontier, M., Aalbersberg, I. *et al.* (2016). [↑](#footnote-ref-5)
6. La coordination et l’alignement des activités et des politiques entre les différents secteurs concernés, tels que la pêche, le transport maritime et le tourisme, afin de parvenir à une approche unifiée de la planification de l’océan. [↑](#footnote-ref-6)
7. La coopération entre des pays ou des régions voisins pour gérer des ressources et des environnements marins partagés. Ce type de coopération est essentiel pour traiter les questions qui dépassent les frontières nationales, telles que la protection des espèces marines migratrices. [↑](#footnote-ref-7)